

Transports scolaires 2023-2024

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Les élèves et étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une prise en charge du Conseil départemental, pour leur transport depuis leur domicile jusqu'à l'établissement scolaire d'enseignement fréquenté et leur lieu de stage.



L'accès à la scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap est organisé et géré par le Département qui a mis en place des dispositifs de prise en charge et d'aides financières en matière de transports scolaires.

Pour les élèves et étudiants qui ne peuvent utiliser les transports en commun, le Conseil départemental assure la prise en charge par un transport adapté ou, en cas de transport avec un véhicule personnel, par le versement d'indemnités kilométriques.

Assurer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services de proximité destinés aux personnes en situation de handicap, notamment en direction des publics scolarisés, voilà la mission que nous continuerons d'assurer au quotidien et en proximité.

Sébastien VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

RÈGLEMENT TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PRISE EN CHARGE ?

- Les élèves en situation de handicap, domiciliés en HAUTE-GARONNE, qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat, scolarisés en ULIS ou bénéficiant de l'AAEH ou de l'AAH.
- Les étudiants en situation de handicap, domiciliés en HAUTE-GARONNE, qui fréquentent un établissement d'enseignement supérieur quel que soit le ministère de tutelle et bénéficiant de l'AAEH ou de l'AAH.

MOYENS DE TRANSPORTS PROPOSÉS :

Sur la base d'un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires ou d'un aller-retour hebdomadaire pour les internes

- **Services des transports scolaires et services de transports en commun** (Bus, Métro, Tram, SNCF). Lorsque ces services existent, vous devez en priorité choisir ce mode de transport.

Si l'élève emprunte le réseau Tisséo, un titre de transport gratuit peut être délivré aux parents ou personnes accompagnateurs si nécessaire.

- **Si vous assurez vous-même le transport de votre enfant** avec votre véhicule personnel des **indemnités kilométriques** vous seront remboursées. Le barème sera disponible sur le site : haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-adaptes

- **En fonction de la gravité du handicap médicalement établie** (article R3111-24 à R3111-27 du Code des transports), **ou en l'absence de transports scolaires** vers un établissement hors secteur de rattachement, **un transport adapté organisé par le Département peut être accordé.**

TÉLÉCHARGEMENT DU FORMULAIRE OU SAISIE EN LIGNE SUR :
haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-adaptes



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil départemental concernant votre demande de prise en charge financière pour le transport scolaire d'un élève/étudiant en situation de handicap. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : transporteurs dont Tisséo et SNCF, à des fins de délivrance de titres de transport, taxis et sociétés de transport. Les données sont conservées au maximum pendant une durée de deux ans après la fin de l'année scolaire concernée. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : contact-dpo@cd31.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



DATE LIMITE DE TRANSMISSION : 15 JUILLET 2023

Si cette date n'est pas respectée, la prise en charge du transport risque d'être notifiée après la rentrée scolaire.

À saisir de préférence en ligne sur : haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-adaptes
ou envoyer par courrier postal à l'adresse ci-dessous :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - Direction des transports et des mobilités
1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
Les dossiers transmis par mail ne seront pas traités.

1^{ère} demande Renouvellement • Qualité : Interne Demi-pensionnaire

N° DOSSIER

L'ÉLÈVE

• NOM • PRÉNOM
• DATE DE NAISSANCE • SEXE M F
• ADRESSE
• BÂTIMENT/APPARTEMENT • CODE POSTAL [][][][][][]
• COMMUNE

LE RESPONSABLE LÉGAL

LE RESPONSABLE LÉGAL Parents - Tuteur (rayer la mention inutile)

• NOM • PRÉNOM • Adresse
• Code postal [][][][][][] • Commune
• Téléphone • N°Portable • E-mail
• Si garde alternée, semaines de garde : Paires Impaires

GARDE ALTERNÉE (indiquer les nom, prénom et adresse de l'autre parent) (Père ou Mère)

• NOM • PRÉNOM • Adresse
• Code postal [][][][][][] • Commune
• Téléphone • N°Portable • E-mail
• Semaines de garde : Paires Impaires

FAMILLE D'ACCUEIL

• NOM • PRÉNOM • Adresse
• Code postal [][][][][][] • Commune
• Téléphone • N°Portable • E-mail

• En cas de déménagement en cours d'année, transmettre 1 justificatif de domicile 3 semaines avant la date prévue.

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2023 / 2024 (cocher les cases correspondantes)

• Établissement scolaire fréquenté • Code postal [][][][][][] • Commune
• Classe suivie : ULIS (indiquer le niveau) Autres classes :

Jours de scolarité (si connus)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cocher chaque demi-journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi
Horaires d'arrivée et de départ	De : à :	De : à :	De : à :	De : à :	De : à :

MODE DE TRANSPORT

Transports Scolaires : N° de service
 Transports en Commun : Tisséo > Ligne liO > Ligne SNCF > Ligne
Besoin d'accompagnateur (réseau Tisséo) Oui Non
 Véhicule personnel (indemnités kilométriques)
 Transport adapté en petit véhicule organisé par le Département
Éléments techniques de transports : fauteuil roulant manuel fauteuil roulant électrique autres :

MOTIVATION DE LA DEMANDE PAR LA FAMILLE

.....
.....
.....

ATTESTATION ET SIGNATURE

• Je soussigné-e,
certifie exacts les renseignements portés sur la présente demande de prise en charge.

Signature du responsable légal

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À LA DEMANDE

• Justificatifs généraux

Ces documents justifient la condition de domiciliation en Haute-Garonne et la reconnaissance de la situation de handicap.

Usagers concernés	Condition de domiciliation	Reconnaissance de la situation de handicap
Tous les élèves et étudiants	1 Justificatif de domicile du représentant légal ou de l'étudiant majeur datant de moins de 6 mois (facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone)	2 Notification de la MDPH en cours de validité (AEEH, AAH ou orientation en classe ULIS) OU carte mobilité inclusion – mention « invalidité » délivrée par la MDPH OU notification des services départementaux de l'Éducation nationale précisant l'orientation scolaire en ULIS

• Justificatifs complémentaires selon la situation de l'usager

Les usagers indiqués ci-après fournissent en complément des justificatifs généraux, les documents justifiant leur situation particulière.

Usagers concernés	Documents à joindre
Elèves et étudiants en familles d'accueil	3 Attestation de placement de l'élève délivrée par l'Aide Sociale à l'Enfance
Elèves et étudiants en situation de garde alternée	4 Copie du jugement de divorce ou, à défaut, attestation sur l'honneur

• Justificatifs et documents particuliers selon le mode de transport utilisé

En fonction du transport emprunté, les usagers fournissent le (les) document(s) suivant(s) en plus des justificatifs généraux et/ou particuliers précédents.

Mode de transport	Documents à joindre
Véhicule personnel	5 RIB au nom du responsable légal de l'élève ou de l'étudiant majeur
Réseaux Tisséo ou liO	6 Photographie d'identité de l'élève ou de l'étudiant s'il n'a pas de carte Pastel 7 Photographie d'identité de l'accompagnateur s'il n'a pas de carte Pastel
Transport adapté organisé par le Département	8 Attestation d'un médecin ou d'un professionnel de santé certifiant l'impossibilité de prendre les transports en commun en raison de la gravité du handicap

À saisir de préférence en ligne sur :
haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-adaptés



DATE LIMITE DE TRANSMISSION : 15 JUILLET 2023

Si cette date n'est pas respectée, la prise en charge du transport
risque d'être notifiée après la rentrée scolaire.

Les dossiers transmis par mail ne seront pas traités



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
Direction des transports et des mobilités
1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9

0 800 011 593 Service & appel gratuits